

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	16

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 14 Contre : 2 Abstentions : 3

L'an 2021, le 27 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 21/05/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à Mme BOUGEANT Valérie, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORIN Frédéric

**A été nommée secrétaire** : Mme CLASSEAU Evelyne

### 2021-34 – TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE POUR 2021 - 2022

Madame BOULAIN, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires et périscolaires, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs ALSH de juillet et des petites vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2021 fonctionnera du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021 et du 23 août au 31 août 2021 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 17 ans (après l'entrée en 6<sup>ème</sup>).

#### TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR JUILLET 2021 :

Journées jeunes 12-17 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Activités sans prestation	9,90 €	9,90 €	9,60 €	9,30 €
Activités avec prestation	16,45 €	16,45 €	16,05 €	15,75 €

#### TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR JUILLET 2021 :

Journées 3-11 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée 9h30-17h30 sans repas	9,20 €	9,20 €	9,05 €	8,85 €

Le temps de garderie du matin et du soir est gratuit pendant les vacances scolaires de juillet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20210609-2021-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2021  
Affichage : 09/06/2021

**TARIFS POUR LES MINI CAMPS DE JUILLET 2021 :**

Mini camps juillet 2021	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
MINI CAMPS PITCHOUN 3-6 ANS du 8 au 9 juillet 2021 1 nuitée	63,00 €	63,00 €	60,00 €	57,00 €
MINI CAMPS EQUITATION 7-9 ANS du 19 au 23 juillet 2021 4 nuitées	91,00 €	91,00 €	88,00 €	85,00 €
SEJOUR ITINERANT RADEAU VELO SAC A DOS 10-12 ANS du 12 au 16 juillet 2021 4 nuitées	101,00 €	101,00 €	98,00 €	95,00 €

**TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR LES PETITES VACANCES 2021-2022 :**

**Fin août – Toussaint – Février - Avril :**

Journées jeunes 12-17 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Activités sans prestation	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
Activités avec prestation	13,65 €	13,65 €	13,30 €	13,00 €

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - PETITES VACANCES ET MERCREDIS APRÈS-MIDI 2021-2022**

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES ET MERCREDIS		APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
<b>1/2 Journée</b>	Matinée : 9h – 12h ou Après-midi : 14h – 17h	3,05 €	2,80 €	2,45 €
<b>journée</b>	9h - 17h	6,20 €	5,50 €	4,90 €

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES ET MERCREDIS		APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
<b>matin</b>	7h15-8h30 : périscolaire 7h30-9h00 : extrascolaire	1,67 €	1,52 €	1,21 €
<b>soir</b>	16h30-17h15	1,46 €	1,32 €	1,20 €
	16h30-18h00	2,48 €	2,23 €	1,98 €
	16h30-19h00	3,11 €	2,81 €	2,53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

**ACCEPTE**

les tarifs présentés dans les tableaux ci-dessus.

Adopté à la majorité, 14 pour, 3 abstentions : Mesdames DUFROU et DAZIN, Monsieur MORVAN, 2 contre : Monsieur MORIN et Madame ROUSSEAU.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/06/2021  
Le Maire



Olivier BARRÉ